Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux – AIPR Niveau Opérateur

CER FORMATIONS

Une formation professionnelle sérieuse et qualifiante

- CACES®
- Habilitations électriques
- SST
- AIPR
- Permis Remorque

Formations intra/inter

Accompagnement des démarches administratives et de financement.

CER FORMATIONS
10 rue des Haras
22300 LANNION
02 96 46 17 65
cer-formations@sfr

DUREE DE LA FORMATION :
De 1 jour (7h)

LIEU DE LA FORMATION :
Ploumilliau ou sur site client

DELAI ET DATES D'ACCES :

Nous consulter

TARIF : *à partir de 200.00€ net de TVA*

Les stagiaires devront porter des chaussures de sécurité et des gants de protection

Version n°3 au 28/12/23

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable d'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Obtenir sa certification AIPR opérateur obligatoire

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module théorique AIPR opérateur :

- Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur
- Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens
  - Selon les caractéristiques des énergies
  - Liés aux atteintes aux réseaux existants
- Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC)
- Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité
  - Le respect de l'environnement
  - Le respect des marquages-piquetages
  - Le respect des signes avertisseurs et indicateurs
  - Le respect des moyens de repérage
  - Le respect du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR opérateur

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

PUBLIC VISE

- Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés)
- Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)
- L'AIPR opérateur est obligatoire depuis le 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées)
- Recyclage formation AIPR opérateur tous les 5 ans

PREREQUIS

- Expérience professionnelle requise : NON
- Pas de pré requis à l'entrée en formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter
Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de Handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

RESULTATS ATTENDUS

- Score minimal au QCM pour réussir à l'examen "opérateur" : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points)

ENCADREMENT

- Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle et titulaire du niveau concepteur.

METHODE & MOYENS TECHNIQUES

- Livret stagiaire individuel
- une salle de formation équipée : un Vidéoprojecteur, un PC et paperboard

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat AIPR en cas de réussite aux examens.
- Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module
- Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles
- Conditions de réussite : avoir suivi la formation dans son intégralité
- Test théorique nationale (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de L'Energie et de la Mer)

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N°15465*01

Une question ? Contactez-nous au
02 96 46 17 65 ou par mail cer-formations@sfr